

Finances et fiscalité

Réponse à une consultation 15.11.2021

Modification de la loi sur les finances de la Confédération (réduction de l'endettement liée au coronavirus)

economiesuisse soutient pleinement la variante 1 du projet relatif à l'amortissement de la dette covid. Cette proposition prévoit d'amortir la dette en totalité de manière contraignante, sans grever significativement le budget de la Confédération. Elle ne nécessite pas de hausses d'impôt. La variante 1 prévoit un délai d'amortissement raisonnable, de onze ans. Les milieux économiques rejettent la variante 2 et donc l'amortissement de la dette covid moyennant une compensation avec des montants amortis ces dernières années. Cette solution contraire à une règle fondamentale du frein à l'endettement n'aboutirait pas à un amortissement complet et contraignant des dettes. Elle créerait en outre un précédent qui remettrait en question l'amortissement de dettes à l'avenir.